

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 DÉCEMBRE 2009

À une séance régulière du conseil municipal, tenue le 7 décembre au lieu ordinaire des sessions dudit conseil, à vingt heures.

Présents : Mmes Jocelyne Bronsard Marie-Claude Gaudet MM. Normand Charest Christian Gendron Denis Langlois Gilles Mathon Réjean Marchand

Formant quorum sous la présidence de monsieur, Christian Gendron, maire, vingt cinq personnes assistent à la réunion.

09-12-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Gilles Mathon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour. **ADOPTÉE**

09-12-02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par M. Réjean Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du mois de novembre et que la directrice générale soit dispensée d'en faire la lecture. **ADOPTÉE**

09-12-03

COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS DU MOIS DE NOVEMBRE

Il est proposé par M. Normand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'approuver la liste des chèques portant les numéros 16114 à 16124 pour un montant de 6 916,26\$ ainsi que les paiements par ACCÈS D pour un montant de 26 296,41\$ totalisant un montant de 33 212,67\$.
- D'approuver la liste des comptes fournisseurs pour un montant de 176 224,39\$.

ADOPTÉE

DÉLIBÉRATIONS

09-12-04

ADOPTION DU RÈGLEMENT #323-07-12-09 AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES

Dispense de lecture du règlement est demandée et le projet est remis à tous les membres du conseil au moins quarante-huit (48) heures à l'avance.

Les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture.

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de l'assemblée régulière du conseil tenue le 1^{er} octobre 2009;

À CES CAUSES, il est proposé par M. Gilles Mathon et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement suivant soit adopté.

Article 1

La ville de Trois-Rivières autorise la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune entre la ville de Trois-Rivières et la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan afin notamment de permettre à la MRC des Chenaux de soumettre son territoire à la compétence de la cour.

Article 2

Le maire, M. Christian Gendron et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Line Blais, CA, sont autorisés à signer ladite entente laquelle est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

09-12-05

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE POUR RÉCLAMER UNE PARTIE DU FONDS RÉSERVÉ À LA CARRIÈRE DES ENTREPRISES J.P.G. BERGERON INC.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Narcisse a constitué un fonds réservé à la carrière de Bergeron depuis le 1^{er} janvier 2009, conformément aux articles 78.1 et suivants de la Loi sur les compétences municipales ;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds est réservé à l'entretien de certaines voies publiques ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transport a effectué des travaux sur l'autoroute 40 et pour se faire, a utilisé des matières provenant de la carrière des Entreprises J.P.G. Bergeron inc. ;

CONSIDÉRANT QUE pour faire ces travaux le ministère des Transport a traversé le rang Rivière-à-la-Lime ainsi que le rang Nord de Ste-Geneviève-de-Batiscan avec les substances, ce qui correspond à une distance de 11,6 kilomètres ;

À CES CAUSES, il est proposé par M. Réjean Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers de faire une demande à la municipalité de Saint-Narcisse afin de réclamer une partie du fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques pour la carrière exploitée par « Les Entreprises J.P.G. Bergeron inc. **ADOPTÉE**

09-12-06

ENGAGEMENT DE STEEVE MATHON POUR LA SAISON HIVERNALE

Il est proposé par M. Denis Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher M. Steeve Mathon à titre de journalier temporaire sur appel pour un minimum de 40 heures par semaine à partir du 7 décembre 2009 jusqu'au 24 mars 2010 et que la résolution numéro 09-11-04 soit abrogée. **ADOPTÉE**

09-12-07

REMPLACEMENT DU MAIRE À LA MRC DES CHENAUX PAR M. DENIS LANGLOIS

Il est proposé par Mme Jocelyne Bronsard et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M. Denis Langlois pour remplacer le maire à la MRC des Chenaux en l'absence de ce dernier. **ADOPTÉE**

09-12-08

LOCATION DE LA SALLE ROSAIRE-BARETTE AU CSSS DE MARS À JUIN 2010, GRATUITEMENT

Il est proposé par M. Normand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers de louer la salle Rosaire-Barette au CSSS de mars à juin 2010 gratuitement. **ADOPTÉE**

09-12-09

MANDAT À BÉLANGER SAUVÉ POUR LE CONTRAT DE SERVICE EN DROIT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels en droit municipal par la firme d'avocats Bélanger Sauvé;

CONSIDÉRANT QUE seuls le maire, la directrice générale et l'inspecteur municipal ont accès à ces services;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de services est sous forme d'abonnement à un service de première ligne tel que défini dans l'offre de services comme faisant partie intégrante de la résolution;

À CES CAUSES, il est proposé par M. Réjean Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services pour une somme forfaitaire de 500,00\$ plus les taxes applicables pour une période de 12 mois. **ADOPTÉE**

09-12-10

FORMATION DU MAIRE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AVEC LA FQM

Il est proposé par Mme Marie-Claude Gaudet et résolu à l'unanimité des conseillers que M. Christian Gendron, maire et Mme Line Blais, CA, directrice générale, participent à la formation donné par la FQM et que les dépenses afférentes leurs soient remboursées selon le règlement numéro 227-02-06-03, modifié par les règlements numéros 237-01-12-03 et 265-05-06-06. **ADOPTÉE**

09-12-11

CONTRIBUTION À LA CORPORATION DE TRANSPORT ADAPTÉ DE FRAN-CHE-MONT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan désire se prévaloir des dispositions des articles 536 & 539 du Code municipal pour accorder une subvention à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté sur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes handicapées;

À CES CAUSES, il est proposé par Mme Jocelyne Bronsard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 2010 par le ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduites;

QUE le budget total pour la 21^{ème} année d'opération est estimé à 301 241,00\$, le coût estimé pour le transport adapté est de 246 849,00\$ et que la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan autorise, à même le fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont au montant de 2 467,00\$ pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010;

QUE le conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20% du montant des prévisions budgétaires et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte ces dites prévisions;

QUE la municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la municipalité de Mont-Carmel et qu'à ce titre elle devienne l'interlocutrice auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le conseil d'administration de la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont;

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire trésorière soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan avec la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont. **ADOPTÉE**

09-12-12

MANDAT À MISSION HGE INC. POUR LES ANALYSES D'EAU POUR L'ANNÉE 2010

CONSIDÉRANT l'offre de service de Mission HGE inc. pour effectuer les analyses d'eau de l'année 2010 par le laboratoire MAXAMM;

À CES CAUSES, il est proposé par M. Gilles Mathon et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services de Mission HGE inc. au coût de 3 155,00\$ plus les taxes applicables. **ADOPTÉE**

09-12-13

CONVENTION DE SERVICE DE SOUTIEN TECHNIQUE INFORMATIQUE POUR LA BIBLIOTHÈQUE AVEC CPU SERVICES INC.

Il est proposé par M. Normand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers de signer une convention de service avec CPU service inc. pour obtenir un soutien informatique sur les équipements de la bibliothèque municipale;

Que la directrice générale, Mme Line Blais, CA, soit autorisée à signer cette convention. **ADOPTÉE**

09-12-14

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisés par la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dument complétée;

À CES CAUSES, il est proposé par M. Denis Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. **ADOPTÉE**

09-12-15

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2010

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

À CES CAUSES, il est proposé par Mme Jocelyne Bronsard et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2010, qui débiteront à 20 h 00 :

- | | |
|----------------------------|---------------------------|
| - 11 janvier | - 1 ^{er} février |
| - 1 ^{er} mars | - 6 avril |
| - 3 mai | - 7 juin |
| - 5 juillet | - 2 août |
| - 7 septembre | - 4 octobre |
| - 1 ^{er} novembre | - 6 décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité. **ADOPTÉE**

09-12-16

COMMANDITE POUR SIMON BARIL BRONSARD POUR COMPÉTITION INTERNATIONALE

CONSIDÉRANT QUE M. Simon Baril Bronsard fait parti de l'équipe de handball Canada depuis quelques années;

CONSIDÉRANT QUE M. Simon Baril Bronsard participe à des compétitions nationales et internationales;

À CES CAUSES, il est proposé par Mme Marie-Claude Gaudet et résolu à l'unanimité des conseillers de donner à M. Simon Baril Bronsard une commandite de 500,00\$ en 2009, une de 1 000,00\$ en 2010 et une de 1 000,00\$ en 2011. **ADOPTÉE**

09-12-17

LOCATION D'UN LOCAL POUR LA VOIRIE

CONSIDÉRANT le manque d'espace dans le garage municipal pour la machinerie et les équipements des travaux publics;

À CES CAUSES, il est proposé par M. Normand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers de louer une partie du garage appartenant à Mme Julie Marceau pour une période de cinq (5) ans au coût de 1 250,00\$ par année. **ADOPTÉE**

09-12-18

COMMANDITE À L'ASSOCIATION DE SOCCER DES CHENAUX

CONSIDÉRANT la proposition d'entente préparée par l'Association de soccer des Chenaux ;

À CES CAUSES, il est proposé par M. Denis Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'entente avec l'Association de soccer des Chenaux et d'accepter d'octroyer une commandite de 25,00\$ par participant de Sainte-Geneviève-de-Batiscan par année pour les années 2009, 2010 et 2011. **ADOPTÉE**

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Gilles Mathon pour un projet de règlement modifiant l'entente d'eau potable avec la municipalité de St-Luc-de-Vincennes.

09-12-19

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Réjean Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers de fermer l'assemblée à 21 h 10. **ADOPTÉE**

Le maire a renoncé à exercer son droit de veto à l'égard de l'ensemble des résolutions.

Christian Gendron, maire

Line Blais, CA, directrice générale

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2009

À une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 14 décembre 2009 au lieu ordinaire des sessions dudit Conseil, à 19 h 00.

Présents : Mmes Jocelyne Bronsard Marie-Claude Gaudet MM. Normand Charest Christian Gendron Denis Langlois Gilles Mathon Réjean Marchand

Absent : M. Gilles Mathon

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le présent code aux membres du conseil.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Christian Gendron, maire, quatorze personnes assistent à la réunion.

09-12-20

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010

Il est proposé par M. Réjean Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que les prévisions budgétaires 2010 soient adoptées comme suit :

Revenus prévus pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2010 :

TAXES

A. Sur la valeur foncière

1. Taxe foncière générale	925 213,00\$
Total	925 213,00\$

B. Sur une autre base

1. Compteurs d'eau – taux de base	73 720,00
2. Compteurs d'eau – excédentaire	35 584,00
3. Aqueduc – emprunt-puits et réservoir	11 689,00
4. Aqueduc – emprunt-traverse Sud	6 884,00
5. Aqueduc – emprunt-usine de filtration	13 668,00
6. Aqueduc – emprunt prolongement	5 962,00
7. Aqueduc – emprunt –Puits P-4	11 336,00
8. Aqueduc – St-Luc-de-Vincennes	774,00
9. Aqueduc – Batiscan	5 888,00
10. Entretien égouts	2 097,00
11. Taxe AIDA (2 ^e financement)	9 185,00
12. Taxe ordures	87 150,00
Total	263 937,00\$

C. Autres

1. Compensation tenant en lieu de taxes	92 047,00
2. Autres revenus de sources locales	69 633,00
3. Transferts conditionnels	149 970,00
Total	311 650,00\$

TOTAL DES REVENUS : **1 500 800,00\$**

Dépenses prévues pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2010

A. Administration générale

1. Législation	53 725,00
2. Application de la loi	1 100,00
3. Gestion financière et administrative	181 747,00
4. Évaluation	25 477,00
5. Autres (Hôtel de ville - assurances)	52 455,00
Total	314 504,00\$

B. Sécurité publique

1. Service de police	91 638,00
2. Protection incendie	57 754,00
3. Sécurité civile	3 210,00
4. Garde d'animaux domestiques	100,00
Total	152 702,00\$

C. Voirie municipale

1. Voirie	175 346,00
2. Enlèvement de la neige	136 363,00
3. Éclairage des rues	11 000,00

4. Circulation, signalisation	1 500,00
5. Transport adapté	2 467,00
Total	326 676,00\$

D. Hygiène du milieu

1. Aqueduc – purification & traitement	90 701,00
2. Aqueduc – réseaux de distribution	37 421,00
3. Entretien égout	6 889,00
4. Collecte et transport déchets et récupération	93 552,00
5. Entretien cours d'eau	2 000,00
Total	230 563,00\$

E. Santé et bien-être social

1. Logement social (O.M.H.)	8 800,00
Total	8 800,00\$

F. Aménagement, urbanisme et développement

1. Urbanisme et zonage	28 371,00
2. Promotion & développement économique	17 282,00
3. Rénovation urbaine	4 000,00
Total	49 653,00\$

G. Loisirs et culture

1. Centre communautaire	14 700,00
2. Marina	169,00
3. Parcs et terrains de jeux	6 103,00
4. Loisirs & maison des jeunes	40 463,00
5. Bibliothèques	10 623,00
Total	72 058,00\$

H. Autres

1. Frais de financement	72 966,00
2. Remboursement de capital	123 000,00
3. Immobilisation	116 200,00
4. Affectation du surplus affecté	4 076,00
5. Remboursement au fonds de roulement	29 602,00
Total	345 844,00\$

TOTAL DES DÉPENSES 1 500 800,00\$

Prévisions de la taxe foncière générale se présente comme suit :

- 1,32\$/100\$ d'évaluation pour la taxe foncière générale

Tarifs par unité se présentent comme suit :

• Compteurs d'eau – taux de base	190,00\$
• Compteurs d'eau – taux du m ³ supplémentaire à 300 m ³	0,95\$
• Compteurs d'eau du m ³ supplémentaire à 1 000 m ³	1,35\$
• Aqueduc – emprunt - puits et réservoir entretien :	23,86\$
• Aqueduc – emprunt – traverse Sud :	15,94\$
• Aqueduc – emprunt – usine de filtration :	27,90\$
• Aqueduc – emprunt prolongement :	152,89\$
• Aqueduc – emprunt – puits P-4 :	23,14\$
• Aqueduc – St-Luc-de-Vincennes :	773,50\$
• Aqueduc – Batiscan – taux de base	190,00\$
• Aqueduc – Batiscan – taux du m ³ supplémentaire à 300 m ³	0,70\$
• Aqueduc – Batiscan – taux du m ³ supplémentaire à 1 000 m ³	0,82\$
• Aqueduc – Batiscan – emprunt	265,00\$
• Égouts entretien :	14,93\$
• Aida 2 ^e financement :	92,34\$
• Vidange :	120,00\$

POINTS SAILLANTS

☞ Vidanges **ADOPTÉE**

09-12-21

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Jocelyne Bronsard et résolu à l'unanimité des conseillers de fermer l'assemblée à 20 h 13. **ADOPTÉE**

Le maire a renoncé à exercer son droit de veto à l'égard de l'ensemble des résolutions.